
Dons de la commune de Paul-les-Fontaines (Drôme), qui témoigne de son dévouement à la patrie en offrant des effets d'habillement pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la commune de Paul-les-Fontaines (Drôme), qui témoigne de son dévouement à la patrie en offrant des effets d'habillement pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 655;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31476_t1_0655_0000_6

Fichier pdf généré le 23/01/2023

tinuez à ébranler tous les trônes et à faire trembler tous les rois. Vous nous avez donné notre Constitution qui détruit tous les ordres. Ce n'est pas en vain que nous en avons juré l'exécution. Nous avons un curé qui s'est élancé le premier dans ce département dans le sein de la grande famille, mais il nous restoit un vicaire opiniâtre. Nous lui avons défendu l'entrée du temple et nous l'avons interdit ipso facto. On ne verra plus ces êtres malfaisans qui ressembloient en tous points aux corbeaux lugubres; ils portoient le même costume. Ils en avoient les inclinations et les mœurs. Ils n'annonçoient jamais que des présages sinistres; des flammes, des brasiers, des enfers. Comme les corbeaux voraces, ils pousoient des croassemens redoublés à la vue des cadavres et se rassembloient en grand nombre autour d'eux pour se repaître de leurs dépouilles. Comme eux ils ne s'engraisoient jamais tant que dans les jours de calamité et de destruction. Ils se concertoient avec leurs saints pour multiplier les abstinences et les jeunes destructeurs de l'espèce humaine et s'entendoient avec tous les diables pour tourmenter les hommes jusqu'au dernier soupir. Nous demandons protection, bienfaisance, encouragemens en faveur de tous les prêtres qui dépouillent le vieil homme, et l'infamie pour tout prêtre qui au mépris de la constitution qu'il a fait serment d'observer persiste à l'être. C'est un parjure et un ennemi de notre sainte Révolution.

Nous demandons aussi la conservation de la maison curiale pour les écoles primaires que la loi accorde aux communes qui ont renoncé au culte avec d'autant plus de motifs qu'elle nous servira encore de maison commune qui nous manque.

Les chefs-lieux de départemens et de districts ont établi pour tous les jours de décades des fêtes de la Raison, de la Liberté et autres, avec une pompe onéreuse et des cérémonies ruineuses. Pour nous, nous reconnoissons un être suprême, mais nous ne lui rendons qu'un culte intérieur, nous ne professons que la religion naturelle et nous ne voulons d'autre culte extérieur et public que celui des lois. Nous n'ajournons point la raison, la liberté, l'égalité, la vertu aux décades, nous leur consacrons tous les jours. Nous avons renversé les idoles du culte romain, nous ne voulons pas en créer de nouvelles n'y perpétuer sous une autre forme le fanatisme. Nous avons brisé les hochets de la superstition. Nous ne reprendrons pas d'autres hochets aussi vains aux yeux du sage. Depuis assez longtemps les François sont au berceau. Toutes ces processions différemment organisées ne conviennent qu'à des enfans ou à des escalades(?) Lorsque nous voulons assister à des scènes intéressantes, nous jetons les yeux sur le spectacle de l'univers. Tels que soient les efforts des hommes ils n'approchent jamais de la touchante sublimité de la nature; les rois ont besoin de fêtes pour amuser le peuple, pour détourner ses regards des vices du gouvernement et du tyran. Réjouissez-vous disoit un histrion à Auguste de ce que le peuple s'occupe de Batile et de moy. Nous portons les images des Pelletier, des Marat, des Chaslier dans nos cœurs et non sur nos épaules. A la vue de ces nouveaux dieux et de ces nouvelles déesses

trainées pompeusement sur des chars superbes dont le contraste avec la sans-culotterie est si frappant, nous tremblons qu'une nouvelle Minerve ne présente au peuple extasié un autre Alcibiade. Notre amour pour l'indépendance est si brûlant que nous demanderions l'ostracisme pour tout homme dont les talens ou les vertus mêmes pourroient ramener le sceptre dans les mains d'un seul. L'homme libre a-t-il donc besoin d'être bercé comme celui qui est dans les fers. Tous les jours où nous serons libres seront pour nous des jours de fêtes et de triomphes. »

CRETÉ (mairie).

20

La commune de Paul-les-Fontaines (1), pauvre en revenu, mais riche en civisme, écrit à la Convention que jamais elle n'a consulté ses besoins personnels, elle n'a senti que ceux de la patrie : « Dans toutes les occasions, dit-elle, où il a été question de contribuer de telle manière que ce soit, le zèle des citoyens de cette commune a servi d'exemple; dans sa population, qui s'élève au plus à 2.000 âmes, elle compte 300 de ses citoyens aux armées de la République, indépendamment de ceux qui ont péri en la défendant glorieusement. Cette commune joint à son adresse à la Convention, un état détaillé de plusieurs objets en argent, offerts à la patrie provenant des dépouilles du fanatisme. Elle vient de donner de nouvelles preuves des sentimens qui l'animent en envoyant au district 150 chemises, 140 livres de charpie, 20 paires de bas et 6 paires de guêtres pour les défenseurs de la patrie : elle a joint à cet envoi une décoration militaire. »

Mention honorable insertion au bulletin (2).

21

Le citoyen Janvier cultivateur à Mareuil, département de la Marne, offre à la Convention 300 liv. pour les frais de la guerre, et promet de fournir tous les ans la même somme, tant que la guerre durera. Il félicite la Convention sur ses travaux, et exprime son vœu pour qu'elle reste à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

22

Le citoyen Léger, marchand mercier, demeurant à Blois, envoie à la Convention ses lettres de maîtrise, et la prie d'en agréer l'offrande qu'il fait à la nation.

(1) St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

(2) P.V., XXXIII, 425.

(3) P.V., XXXIII, 425 et 501. Bⁱⁿ, 29 vent.